

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



RAPPORT DES ACTIVITES 2024



JANVIER 2025

*Commission Electorale Nationale Indépendante
Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO
Site Web : www.ceni-madagascar.mg E-mail : communicationceni@gmail.com*

Monsieur Le Président de la République

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat,

Monsieur Le Président de L'Assemblée Nationale

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à l'article 62 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », nous avons l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport de nos activités pour l'année 2024.

Nous vous prions de croire en l'assurance de notre très haute considération.

MOT DU PRESIDENT



Chers concitoyens, partenaires institutionnels, et amis de la démocratie.

L'année 2024, étant une année électorale marquée par des défis croissants et des aspirations renouvelées, a été le théâtre d'un contexte politico-économique complexe, demandant une résilience et une rigueur sans précédent de la part de notre institution. Dans une quête constante d'intégrité et de transparence, la CENI s'est attachée à garantir que le processus électoral soit mené conformément aux normes les plus élevées de justice et d'équité au respect du principe sacro-saint du droit de vote de chaque électeur. Avec une équipe dévouée, nous avons relevé les défis avec détermination et innovation, assurant la tenue d'élections libres, transparentes et sécurisées dans toutes les circonscriptions du territoire Malagasy.

Par rapport aux élections municipales et communales, nous avons consolidé notre système de traitement des résultats en déployant à temps les SPATREC dans chacune de nos six provinces. Ces unités ont accompagné l'équipe sur terrain permettant la transmission rapide et sécurisée des résultats contribuant ainsi la prise de décisions fondées sur des données fiables durant ces élections qui se sont déroulées le 11 décembre 2024. Sans oublier que l'année écoulée a également vu la Révision Annuelle de la Liste Électorale effectuée dans les normes requises ainsi que les élections législatives qui ont contribué à asseoir la démocratie en renforçant une des Institutions de l'État qu'est l'Assemblée Nationale.

Parallèlement, notre collaboration avec la Haute Cour Constitutionnelle et les tribunaux administratifs a offert un cadre clair pour la gestion

des différends électoraux, assurant que toutes les voix soient entendues et que chaque malentendu soit adéquatement adressé. Cette collaboration a renforcé la confiance du public dans nos systèmes institutionnels.

Malgré nos nombreux succès, il est crucial de reconnaître les défis auxquels nous avons été confrontés, notamment les contraintes logistiques et technologiques. Cependant, chaque obstacle a été une opportunité de renforcer notre capacité organisationnelle et de maximiser notre efficacité future. Alors que nous nous préparons pour de futures échéances électorales, la CENI reste déterminée à promouvoir une culture démocratique inclusive et résiliente. Nous continuerons à développer nos infrastructures, à approfondir nos collaborations nationales et internationales, et à promouvoir l'éducation civique, qui est essentielle à une participation éclairée des citoyens.

Enfin, je tiens à exprimer ma vive gratitude à tous les membres du personnel de la CENI, à nos partenaires nationaux et internationaux, ainsi qu'à chaque citoyen malgache qui a fait preuve de patience et de confiance durant cette année mouvementée. Ensemble, nous continuerons à faire vivre notre démocratie avec intégrité, responsabilité et un engagement indéfectible envers les principes fondamentaux qui guident notre nation.

Arsène Retaf Andrianarisedo DAMA
Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DE LA CENI

INTRODUCTION

CONTEXTE DE L'ANNE 2024

CHAPITRE 1. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

CHAPITRE 2. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

BE : Bureau Electoral
BP : Bureau permanent
BV : Bureau de Vote
CA : Chef d'Antenne
CEC : Commission Electorale Communale
CED : Commission Electorale de District
CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante
CER : Commission Electorale Provinciale
CER : Commission Electorale Régionale
CID : Centre Informatique de District
CLRE : Commission Locale de Recensement des Electeurs
COI : Commission de l'Océan Indien
CPN : Consultation Prénatale
CUA : Commune urbaine d'Antananarivo
DCESE : Direction de la Communication, de l'Education et de la Sensibilisation Electorales
DEAJ : Direction des Etudes et des Affaires Juridiques
DOC PERF : Document de Performance
DOER : Direction des Operations Electorales et Référendaires
DPBAF : Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières
DPSEF : Direction de la Planification, du Suivi – Evaluation et de la Formation
DSP : Direction de la Sécurité et de la Protection
DSINT : Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologies
ECF-SADC: Electoral Commissions Forum of SADC
ECI : Commission Electorale Indienne
EISA : Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa
FCV : Fonds de Contre-Valeur
FDS : Forces de Défenses et de Sécurités
FKT : Fokontany
GPS : Gouvernance, Paix et Stabilité
HCC : Haute Cour Constitutionnelle
IDEA : Institute for Democracy and Electoral Assistance
IEVP : International Election Visitors' Programme
IIIDEM : India International Institute of Democracy and Election Management
LO : Loi Organique
MBE : Membre du Bureau Electoral
MDN : Ministère de la Défense Nationale
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports
MOE : Mission d'Observation Electorale
OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
OMC : Organe Mixte de Conception
ONG : Organisation Non Gouvernementale

ORL : OtoRhinoLaryngologie
OSC : Organisation de la Société Civile
OVEC : Organe de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures
PCED : Président de la Commission Électorale de District
PCEP : Président de la Commission Électorale Provinciale
PCER : Président de la Commission Électorale Régionale
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA : Plan de Travail Annuel
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PTP : Plan de Travail Pluriannuel
PV : Procès-verbal
RALE : Révision Annuelle des Listes Electorales
RAP : Rapport Annuel de Performance
RDB : Radio Don Bosco
RECEF : Réseau des Compétences Electorales Francophones
REOI : Réseau Electoral de l'Océan Indien
RFI : Régiment des Forces d'Intervention
RNM : Radio Nationale Malagasy
RPEDEM : Renforcement du Processus Electoral et Démocratique à Madagascar
RPI : Ressources Propres Internes
SADC : Southern African Development Community
SAGM : Service de l'Approvisionnement et de la Gestion des Matériels
SCRI : Service chargé de la Coopération et des Relations Internationales
SEA : Secrétaire Exécutif Adjoint
SEN : Secrétaire Exécutif National
SESE : Service de l'Education et de la Sensibilisation Electorales
SGBD : Service de la Gestion des Bases de Données
SMS : Service Médico – Social
SPATREC : Structure Provinciale Ad hoc de Traitement des Résultats des Elections Communales
SPP : Secrétaire Permanent Provincial
SPR : Secrétaire Permanent Régional
SPS : Service de la Planification Stratégique
SRD : Service chargé des Relations avec les Démembrements
SRMV : Section de Recensement Matériel des Votes
SSA : Secteur Social et Administratif
SSER : Service du Suivi – Evaluation et du Reporting
TPI : Tribunal de Première Instance
TVM : Televiziona Malagasy
YWPP : Young Women in Politics Program 2024

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application de l'article 62 de la loi n° 2015- 020 du 19 octobre 2015 relative à la structure indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ». Ledit article dispose que : « *Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante doit présenter un rapport annuel d'activités qui comprend un volet moral et un volet administratif et financier, au plus tard le 1er février de l'année suivante* ».

Ce document expose ainsi les grandes lignes des activités réalisées par la CENI au titre de l'année 2024. Comme la loi l'exige, ce rapport est adressé à toutes les institutions de l'État et fera l'objet d'une large diffusion à travers divers supports de communication. De façon détaillée, ce rapport comprend :

- d'une part, la description globale du contexte dans lequel la CENI a exercé sa mission pendant l'année 2024 ;
- d'autre part, le volet moral qui consiste à faire part des différentes réalisations pour cette année, relativement aux thèmes suivants :
 - les activités réalisées en 2024 ;
 - les activités transversales pour la mise en œuvre du processus électoral ; et enfin
- le volet administratif et financier

Pour le premier volet, il sera fait un bilan retraçant globalement les grandes réalisations, en rapport avec les objectifs fixés. L'analyse de ces réalisations fait ressortir les points forts avec les impacts positifs des résultats obtenus, les difficultés rencontrées avec les mesures prises pour les résoudre, et les perspectives d'amélioration pour l'exercice 2025. Il sera dégagé ensuite des recommandations et des suggestions.

Le deuxième volet aborde les aspects liés aux domaines administratif et financier. Il développera les analyses des ressources et des moyens mobilisés, tout en soulignant que les activités réalisées avec ces ressources rentrent toujours dans le cadre de la mise en œuvre des opérations électorales.

Finalement, le rapport se termine par une conclusion qui sera précédée de la récapitulation de toutes les recommandations, et suivie des annexes présentées en fin du document.

CONTEXTE

Pour la CENI, l'année 2024 est encore une année électorale. En effet, à part les activités systématiques liées aux opérations de la révision annuelle de la liste électorale ou RALE (2023-2024), elle avait à organiser une double élection celles des législatives et des communales. Dans un premier temps, les leçons tirées des présidentielles de 2023 entraînant une augmentation des motivations des acteurs à participer au processus et une baisse de tension politique ont laissé présager un environnement de travail plus serein offrant à la Commission une large latitude dans la prise et la mise en œuvre de ses décisions.

Toutefois, s'agissant de la gestion des activités à fort impact politique, et qui plus est faisant toujours l'objet d'observation et de suivi constant des acteurs politiques nationaux et internationaux mais aussi ceux issus de la Société civile, l'environnement de travail a été quelque peu empreint de méfiance causée par la propagation de fausses informations qui demeure un obstacle significatif à surmonter. Le degré de cette méfiance a fortement augmenté au fur et à mesure de l'avancement du processus s'agissant surtout des élections de proximité comme les élections communales et municipales. D'où, l'adaptation de la conduite des opérations mettant toujours en avant l'accent sur l'inclusivité, la transparence et la légalité comme remparts afin de protéger les acquis démocratiques et l'Institution.

Face aux enjeux liés à ces deux grandes activités phares (élections et RALE) à mettre en œuvre et dans ce contexte plus ou moins changeant au gré des attitudes des acteurs politiques, la CENI s'est attachée à multiplier ses efforts et sa vigilance afin de conforter son indépendance, sa crédibilité et la transparence de ses actions tout au long de l'année. Le maintien de cet environnement favorable et la recherche d'un équilibre entre les différentes parties prenantes ont constitué un défi majeur que la CENI s'est efforcée de relever avec fermeté et détermination.

En définitive, malgré les obstacles et les difficultés rencontrées, l'année 2024 a été concluante et réussie car toutes les opérations se sont déroulées en temps voulu selon le calendrier électoral, quel que soit le cadre et l'environnement. L'assurance des acteurs et plus particulièrement, l'électorat se sont fait sentir au bénéfice de la CENI. Face à cette conjoncture, la CENI s'est attelée à accomplir sa mission toujours en parfaite harmonie avec sa vision : « ***Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement*** ».

Chapitre I. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

Les grandes activités de la CENI qui ont marqué l'année 2024 sont :

- a. les activités relatives aux opérations électorales dont :
 - (i) la mise en œuvre des opérations dans le cadre de la Révision Annuelle des Listes Electorales (RALE) 2023 – 2024,
 - (ii) l'organisation des élections législatives, et
 - (iii) l'organisation des Elections communales et municipales,
- b. les autres activités transversales qui vont en appui pour la mise en œuvre du processus électoral.

1.1. Activités relatives aux opérations électorales en 2024

1.1.1. Activités relatives à la RALE 2023 – 2024

Les activités liées à la RALE 2023 – 2024 ont été finalisées au 15 mai 2024. La présente section relate les préparations : technique, organisationnelle et matérielle ; la mise en œuvre des opérations de recensement ; le traitement des résultats obtenus après le recensement ; l'arrêtage des listes électorales ; et la normalisation des bureaux de vote relativement à cette RALE.

1.1.1.1. Préparations : technique, organisationnelle et matérielle

Les opérations étaient constituées par :

- ✓ L'établissement d'un chronogramme et des modes opératoires suivant instruction n°4381/23/CENI en date du 30 novembre 2023 relative au mode opératoire de la RALE à l'intention des démembrements ;
- ✓ L'apport d'une amélioration en détaillant les attributions de chaque membre de la CLRE par la l'instruction n° 4381/23/CENI du 30 Novembre 2023 ;
- ✓ L'organisation de missions de supervision des activités relatives à la RALE par les membres des démembrements auprès des Fokontany, afin d'appuyer les membres de la CLRE sur leurs méthodes de travail face au mode opératoire prédéfini.

1.1.1.2. Mise en œuvre des opérations de recensement

La RALE 2023 – 2024 a commencé le 1^{er} décembre 2023 dans toute l'étendue du territoire. Deux catégories de modes opératoires ont été utilisées :

- **Modes classiques** : opération classique d'addition et de retranchement au niveau de chaque Fokontany par les membres de la CLRE à l'issue de la mise à jour des Registres de la population tenue par les Fokontany ;
- **Modes opératoires spécifiques** dans le but de redresser les anomalies du Registre Électoral National issu de la refonte totale (repêchage par rapport aux doubles des fiches de recensement lors de la refonte).

Ainsi, pour pouvoir rendre effectif la RALE, des matériels et imprimés ont été mis à œuvre à cet effet¹

¹ ANNEXE 1

1.1.1.3. Traitement des résultats obtenus après recensement

Le traitement des résultats a débuté le 16 février 2024, et s'est appuyé sur les méthodes suivantes :

- *L'adoption d'un système de validation des saisies par les membres de la CED* : Après le recensement de nouveaux électeurs et des électeurs à retrancher effectué par les membres du Comité local de Recensement des Electeurs (CLRE), les carnets remontent aux CED pour être saisis et retranchés dans les bases de données par les CID. Les membres de la CED assurent la validation des données saisies ;
- *Le système de double saisie par les opérateurs de saisie au niveau des CID* : C'est un système qui a été recommandé par les auditeurs durant la refonte totale des listes électorales de 2022-2023, et a été adopté pour introduire les nouveaux électeurs dans les bases de données afin d'assurer l'exactitude des informations saisies sur les électeurs ;
- *La correction des erreurs matérielles recensées grâce aux listes de vérification utilisées lors de l'élection présidentielle et la détection des inscriptions multiples* : Après la correction des erreurs matérielles, la détection des inscriptions multiples s'effectue à 2 niveaux avant chaque arrêtage par :
 - les Chefs CID pour les inscriptions multiples intra District,
 - le Service de la GBD de la DSINT pour les inscriptions multiples interdistrict.

Les listes des électeurs sont imprimées par Bureau de Vote, soit au niveau des CED soit au niveau des 19 sites d'impression situés dans les chefs-lieux de région avant chaque arrêtage. Des cartes d'électeurs ont été aussi imprimées pour les nouveaux électeurs de chaque Fokontany.

1.1.1.4. Arrêtage des listes des électeurs

L'arrêtage des listes des électeurs s'est effectué en deux étapes :

- Arrêtage provisoire des listes des électeurs par les membres des CED, en présence des Représentants de l'Etat, des partis politiques et de la Société Civile, (CED) le 28 février 2024
- Arrêtage définitif des listes des électeurs par les membres des CED, et constitution du Registre Électoral National le 15 mai 2024.

Les résultats de l'arrêtage définitif de la RALE 2023 – 2024 sont présentés dans le Tableau N°1 ci-dessous :

Tableau 1: Résultats de l'arrêtage définitif de la RALE 2023 – 2024

Electeurs de la Refonte de 2022	Additions	Retrachements	Nombre d'électeurs au 15 mai 2024	Augmentation	Taux d'augmentation
11 043 836	740 806	153 486	11 631 156	587 320	5.32%

Source : DSINT au 15 mai 2024

1.1.1.5. Normalisation des bureaux de vote

Après l'arrêtage définitif de la RALE, on a procédé à la normalisation des listes et des emplacements des bureaux de vote. Ainsi faisant suite à la vérification et l'étude des propositions des démembrements, des éclatements et créations de bureaux de vote ont été effectués après l'arrêtage provisoire de la révision annuelle de la liste électorale (RALE) du 28 février 2024, et le nombre total de bureaux de vote a augmenté de 27 375 en 2023 à 28 124 en 2024, soit une augmentation de 2,73%.

➤ **Difficultés rencontrées :**

- Réticence de certains électeurs à s'inscrire sur la liste électorale ;
- Omission de certains électeurs lors de la vérification de leur inscription auprès de leurs Fokontany durant la période de réclamation et de vérification ;
- Insécurité dans certaines communes ;
- Insuffisance des moyens pour le déploiement et la remontée des matériels de recensement ne permettant pas de respecter de manière stricte le calendrier de fin des recensements le 15/02, et d'arrêtage provisoire du 28/02 ;
- Difficultés de remontée des carnets de recensement dans les zones enclavées ;
- Difficulté de recoupement des demandes de création de bureau de vote du fait de l'éloignement et du manque de moyen.

➤ **Recommandations :**

- Basculement progressif vers le système biométrique ;
- Amélioration de la motivation des membres de la CLRE ;
- Renforcement de la sensibilisation massive pour la vérification de leur inscription sur la liste par les électeurs eux-mêmes ;
- Mise en place de la cartographie électorale.

1.1.2. Organisation des élections législatives de 2024

1.1.2.1. Organisation

➤ **Avant le jour du scrutin**

Avant le jour du scrutin l'organisation se focalise entre autres sur la mise en œuvre des activités relatives aux :

- Listes électorales et les cartes d'électeurs : impression, déploiement et distribution pour 11 631 156 électeurs enregistrés ;
- Listes et emplacement de 28 124 bureaux de vote dans tous les Fokontany ;
- Mise au point des applications pour le traitement des résultats ;
- Désignation des membres des OVEC, des SRMV et des Bureaux électoraux ;
- Organisations de cadres d'information et d'échange avec les parties prenantes aux élections
- Acquisition, quantification, conditionnement et colisage, déploiement et transports (terrestre et maritime) des matériels et des imprimés électoraux (sensibles et ordinaires) ;
- Renforcements des capacités du personnel électoral (central, régional, OVEC, SRMV, BE) ;
- Gestion des campagnes électorales ;
- Education, sensibilisation et communication électorales relatives à l'organisation des élections législatives du 29 mai 2024 ;
- Participation de la Formation Non Permanente au processus électoral.

➤ **Pendant le jour du scrutin**

Les opérations pendant le jour du scrutin sont constituées par :

- La collecte des informations relatives à l'ouverture des bureaux de vote
 - ✓ En ce qui concerne l'ouverture des BV, le jour du scrutin, les 28 124 BV ont tous été fonctionnels malgré le retard de l'ouverture de quelques BV causé par le retard de transmission des imprimés et matériels de vote par les responsables ou par l'attaque des dahalo la veille du scrutin
 - ✓ Aucune carence pour défaut d'opération électorale n'a été relevée durant la journée du scrutin,
 - ✓ Aucun BV n'a été fermé du fait pour absence des MBE,
 - ✓ Tous les obstacles à l'ouverture des BV ont été résolus bien rapidement, évitant ainsi l'annulation des opérations par la juridiction, mais surtout permettant à tous les électeurs d'exercer leur droit de vote.
- Les informations relatives à l'observation électorale.

1.1.2.2. Traitement des résultats

- Réception au niveau central des plis provenant des SRMV, par des équipes d'exploitation réparties par province, afin de procéder à la validation des résultats dans les PV, au classement et archivage des documents électoraux ;
- Gestion des différends et du précontentieux électoral : Confrontations des PV suite aux demandes des candidats (LO 2018-008, art.192), et transmission au niveau de la juridiction compétente (HCC).

1.1.2.3. Proclamation des résultats provisoires

- En présence du public dont certains membres du gouvernement et de la HCC ainsi que des candidats aux élections législatives, la CENI a procédé à la cérémonie de publication des résultats provisoires le **11 juin 2024** par délibération n°071/CENI/D/2024.
- Dans l'ensemble la moyenne nationale du taux de participation des électeurs au vote pendant les élections législatives de 2024 est de 48,32%, soit une augmentation de 12,16% par rapport à celui de 2019 qui était de 43,08%. Les statistiques sur l'évolution des taux de participation au vote lors des deux élections législatives de 2019 et 2024 sont données dans le tableau suivant :

Tableau 2: Statistiques sur l'évolution des taux de participation aux élections législatives de 2019 et 2024

DESIGNATION	ANNEE 2019	ANNEE 2024
District ayant un taux de participation maximum	BELOHA ANDROY	AMBOVOMBE ANDROY
Taux de participation maximum	64,01%	89,05%
District ayant un taux de participation minimum	ANTANANARIVO IV	MAHAJANGA I
Taux de participation minimum	18,42%	24,92%
Taux de participation national	43,08%	48,32%
Nombre de Districts ayant un taux de participation supérieur ou égal au taux national	61	57
Nombre de Districts ayant un taux de participation inférieur au taux national	58	63
Nombre de Districts ayant un taux de participation supérieur ou égal à 50%	30	53
Nombre de Districts ayant un taux de participation inférieur à 50%	89	67

Source : Résultats provisoires de la CENI pour l'élection législative de 2024

- Les statistiques sur la participation au vote des catégories d'électeur sont données dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Statistiques sur la participation au vote des catégories d'électeurs au niveau national

CATEGORIES D'ELECTEUR	NOMBRES	POURCENTAGE % AUX VOTANTS
Hommes	2 940 741	54,35%
Femmes	2 469 656	45,65%
Jeunes (moins de 35 ans)	2 125 684	39,29%
Personnes en situation d'handicap	5 189	0,096%
VOTANTS	5 410 397	

1.1.3. Organisation des élections communales et municipales de 2024 (DOER/DSINT/DPBAF/DEAJ/DPSEF)

1.1.3.1. Organisation

Généralement avant le jour du scrutin, les opérations lors de l'organisation des élections communales et municipales sont identiques à celles de l'élection législative, à part quelques spécificités telles que l'utilisation de deux listes électorales à savoir :

- Les listes électorales issues de la RALE 2023/2024 : dont l'arrêtage définitif est le 15 mai 2024, avec un enrôlement de 11 631 156 électeurs, répartis dans 28 124 Bureaux de vote,
- Les listes additives : concernant 60 650 électeurs dont l'inscription a été ordonnée par les Présidents des Tribunaux de Première Instance ou TPI (application de l'article 42 de la loi N° 2018-008 par délibération) dont l'arrêtage définitif est le 08 décembre 2024 ;

D'une manière générale le jour du scrutin, selon les rapports des démembrements de la CENI, les 28 124 BV ont tous été ouverts, malgré le retard de l'ouverture de quelques BV causé par les problèmes de transmission des imprimés et matériels de vote par quelques responsables.

1.1.3.2. Traitement des résultats

➤ Méthodologie et étapes du traitement

Le traitement des résultats s'est fait au niveau de chaque Province au sein d'une Structure dénommée « Structure Provinciale Ad'hoc de Traitement des Elections Communales (SPATREC) » représentant la CENI (Art.278 dernier alinéa de la loi 2014-020 du 27/09/2014, et art.54 du décret 2024-1495 du 06/08/2024). Une délibération a été prise par le Bureau Permanent de la CENI pour la composition et le fonctionnement d'une SPATREC par Province, un mois avant la date du scrutin conformément à la Délibération N°0146/CENI/D/2024 du 27 novembre 2024 (*cf Rapport des élections communales et municipales de 2024*).

Le traitement des résultats a suivi les étapes ci-après :

- (i) Mise en place des SPATREC,
- (ii) Formation des acteurs au niveau des SPATREC : Personnel de la CENI au niveau central, Opérateurs de saisie, Agents d'exploitation, Agents de réception, Agents de Manutention, et Agents de Fouille
- (iii) Réception des plis provenant des SRMV, exploitation des résultats, classement et archivage des documents électoraux :
- (iv) Gestion des différends, des confrontations des PV, et des précontentieux électoraux,

➤ Outils de traitement

- La partie technique du traitement des résultats tel que la saisie des résultats et l'envoi émanant des SRMV des résultats saisis avec la photo ou le scan du PV correspondant, a été assurée par des logiciels développés en interne opérationnels et fonctionnels à temps. Il s'agit des applications mobiles et web déjà utilisées durant les élections précédentes consistants à compiler les résultats au niveau des Bureaux de vote, au niveau des SRMV par district ainsi qu'au niveau de chaque SPATREC.
- Tous ces moyens logiciels ont permis la célérité des résultats.

1.1.3.3. Proclamation des résultats provisoires

- Les proclamations des résultats provisoires des élections ont été effectuées dans les six SPATREC. Ils ont été publiés à temps dans le respect du chronogramme établi ;
- Les résultats provisoires par BV et par Commune ont été joints comme annexes aux délibérations transmises aux 6 Tribunaux Administratifs et à la Primature ;
- Les résultats provisoires par Commune ont été publiés sur le site internet de la CENI juste après la proclamation des résultats par les SPATREC.
- La moyenne nationale du taux de participation des électeurs au vote pendant les élections communales et municipales du 11 décembre 2024 est de 48,79%. Par rapport à celui de 2019 où le taux de participation national pour les élections des maires est de 41,03% et celui des Conseillers est de 40,83%, ces taux montrent une augmentation de la participation aux votes.
- Les dates de proclamation ainsi que les taux de participation au vote par province sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 4: Date de proclamation et Taux de participation des résultats des élections communales et municipales par province

PROVINCES	Date de proclamation	Taux de participation
Antananarivo	Vendredi 20/12/2024	59, 27%
Antsiranana	Samedi 21/12/2024	48,96%
Fianarantsoa	Lundi 23/12/2024	51,17%
Mahajanga	Samedi 21/12/2024	50,46%
Toamasina	Lundi 23/12/2024	53,33%
Toliara	Lundi 23/12/2024	52,87%

Source : CENI

1.2. Les activités transversales pour la mise en œuvre du processus électoral

La section suivante présente les activités qui ont été réalisées pour soutenir la mise en œuvre du processus électoral.

1.2.1. Etudes et règlementation ayant des impacts sur la gestion du processus électoral

Durant l'année 2024, 167 délibérations ont été adoptées au niveau de la CENI, par le biais de la Direction des Etudes et des Affaires Juridiques. Ces délibérations se rapportent principalement à l'organisation de la RALE 2023-2024, aux activités relatives à l'organisation des élections législative, communales et municipales, et au fonctionnement de la CENI.

Deux innovations majeures ont été apportées dans le cadre de la gestion du processus électoral :

- (i) L'application de l'article 42 de la loi N° 2018-008 du 11 mai 2018 par délibération concernant les électeurs dont l'inscription a été ordonnée par les Présidents des Tribunaux de Première Instance ou TPI, dont à cet effet, 60 650 électeurs ont été inscrits dans la liste électorale,
- (ii) La poursuite de la promotion du droit des personnes en situation de handicap, en particulier les personnes malvoyantes, par l'utilisation d'un outil de vote visant à faciliter l'expression de leur choix sans obligatoirement recourir à l'assistance d'une tierce personne

1.2.2. Mise en œuvre du système de coordination et de suivi des activités de la CENI

La CENI a toujours accordé une importance particulière à la coordination et au suivi pour mieux piloter les activités. A cet effet, un système de coordination et de suivi des activités est mis en place.

1.2.2.1. Activités prévues

En matière de coordination et de suivi des activités de la CENI, la principale action consiste à effectuer le suivi et l'évaluation de la réalisation des activités prévues dans le Plan de Travail Annuel (PTA) extrait du Plan de Travail Pluriannuel (PTP) 2022 – 2027. Pour cela, les grandes activités prévues pour l'année 2024 ont été :

- L'élaboration du Rapport des activités 2023 de la CENI ;
- L'établissement périodique des Documents de Performance (DOCPERF) ;

- L'élaboration du Rapport de l'élection législative du 29 mai 2024 ;
- La préparation du Rapport des élections communales et municipales du 11 décembre 2024, et celui du Rapport des activités 2024.

1.2.2.2. Réalisations

➤ **Elaboration du Rapport des activités 2023**

Le Rapport des activités 2023 de la CENI a été publié en début du mois de février 2024 conformément aux dispositions légales. Il a été transmis à toutes les Institutions, aux Partenaires Techniques et Financiers ; et il est disponible sur le Site Web de la CENI. Consolidé au niveau de la direction chargée de la planification et du suivi – évaluation, et validé par le Bureau Permanent de la CENI, le document englobe le rapport de toutes les activités réalisées en 2023.

Etant une année charnière pour la CENI, les activités ont été axées sur :

- la finalisation de la Refonte totale des listes électorales et du Registre électoral National entamée en 2022,
- l'organisation de l'élection présidentielle du 16 novembre 2023,
- les approches innovantes pour garantir la transparence et l'intégrité du processus électoral, dont entre autres :
 - ✓ le développement d'une application mobile mise à la disposition des électeurs pour leur permettre de vérifier leur inscription et leur bureau de vote,
 - ✓ la publication du registre électoral national ainsi que la cartographie de tous les bureaux de vote dans le site web de la CENI et sa remise aux candidats dans des disques durs externes, et
 - ✓ la prise de dispositions particulières pour permettre aux malvoyants de voter sans assistance.

➤ **Suivi et Evaluation des Documents de performance (DOCPERF)**

Le DOCPERF est un document qui permet de traduire la performance de l'Institution à partir de la comparaison entre les prévisions attendues et les résultats obtenus. En clair, il s'agit de comparer trimestriellement les valeurs cibles et les valeurs réalisées par des indicateurs de résultat. Ces résultats sont obtenus à partir de la réalisation des objectifs définis dans les 3 programmes de la CENI.

Chaque Institution (y compris la CENI) envoie à la fin de chaque trimestre son DOCPERF au Ministère chargé des Finances, afin que celui-ci puisse mesurer les réalisations des activités spécifiques, la capacité de l'Institution à atteindre les objectifs et son impact envers le public, et la traçabilité de l'utilisation des moyens de l'Etat. A chaque fin d'année, les résultats des quatre trimestres sont récapitulés en un seul document appelé « Rapport Annuel de Performance (RAP) » et transmis au Ministère chargé des finances. Les indicateurs de résultat qui tiennent une place majeure dans la performance de la CENI sont :

- le taux de réalisation des grandes activités,
- le taux d'exécution budgétaire,
- le taux d'augmentation des électeurs dans le Registre National des électeurs, et
- le délai moyen de traitement des résultats des élections (A chaque élection).

Pour l'année 2024, le taux de réalisation des grandes activités (RALE, Elections législatives, communales et municipales, y compris les activités transversales) est estimé à 92% (*Source DPSEF*).

Le taux d'exécution budgétaire est de 98,32% (*Source DPBAF*). Pour l'augmentation des électeurs, le taux d'inscription des électeurs dans la liste électorale a augmenté de 5,91% (y compris les électeurs inscrits par voie d'ordonnance) par rapport à la Refonte de 2022-2023 (*Source DOER/DSINT*). En matière de traitement des résultats, la CENI a fait une bonne performance pour les élections législatives et communales de 2024, car si la loi exige 7 jours pour le traitement des résultats des élections législatives et 10 jours pour celui des élections communales et municipales, ceux-ci ont tous été effectués bien avant les délais.

➤ **Elaboration du Rapport des élections législatives du 29 mai 2024**

Le Rapport des élections législatives a été publié en début du mois de juillet 2024 conformément aux dispositions légales. Avant la consolidation au sein de la DPSEF, des questionnaires ont été communiqués aux démembrements pour collecter des données et informations complémentaires sur l'organisation de cette élection à leur niveau, ce afin d'enrichir le rapport. Il s'agit :

- de l'utilisation des moyens matériels, humains et financiers mis à leur disposition,
- du transport des matériels jusqu'aux bureaux de vote,
- des problèmes et difficultés rencontrés, et
- des recommandations pour améliorer l'organisation des futures élections.

Après finalisation et validation du Bureau Permanent de la CENI, ledit rapport a été transmis à toutes les Institutions, aux Partenaires Techniques et Financiers ; et est disponible sur le Site Web de la CENI.

➤ **Préparation du rapport des élections communales et municipales du 11 décembre 2024 et celui du Rapport des activités 2024**

L'élaboration de ces deux rapports est en cours de finalisation et se fait toujours en quatre étapes :

- 1ère étape : collecte des rapports au niveau de chaque Direction,
- 2ème étape : consolidation des rapports collectés ;
- 3ème étape : Pré validation (Staff technique) et validation au niveau de l'Assemblée Générale (AG) du Bureau Permanent, et
- 4ème étape : Duplication et publication des deux Rapports prévue en mi-février 2025.

Ensuite, ces Rapports seront transmis à toutes les Institutions, aux Partenaires Techniques et Financiers ; et seront disponibles sur le Site Web de la CENI.

1.2.2.3. Recommandations

Le renforcement des capacités et l'opérationnalisation du Service du Suivi – Evaluation et du Reporting (SSER) nouvellement mis en place au sein de la Direction de la Planification, du Suivi – Evaluation et de la Formation (DPSEF) sont recommandés, pour assurer le suivi et l'évaluation des activités ainsi que l'élaboration des rapports et des documents de performance de la CENI.

1.2.3. Activités de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales

1.2.3.1. Education et sensibilisations électorales

Au titre de l'année 2024, les activités de la CENI dans ce domaine ont été focalisées sur les sensibilisations pour la RALE (2023-2024) et les élections. Deux types de campagnes ont été ainsi réalisées : les campagnes de masse et les campagnes de proximité.

➤ **Sensibilisation pour la RALE 2023 – 2024**

- *Campagnes de masse*
 - ✓ Conception et diffusion télévisuelle et radiophonique des supports audiovisuels d'éducation et de sensibilisation auprès des médias publiques et privées : spot, court métrage
 - ✓ Production et diffusion de supports audio-visuels dans les médias
 - ✓ Matraquage télévisuel et radiophonique des supports audiovisuels d'éducation et de sensibilisation auprès des médias publics et privés : spot, court métrage, hymne ;
 - ✓ Spot de sensibilisation au niveau des stations RNM et TVM et des stations radios locales au niveau des districts.
 - ✓ Publication du spot de sensibilisation au niveau de la page facebook de la CENI.
 - ✓ Intervention des membres du BP et du staff technique dans les stations privées de la capitale et des démembrements au niveau des stations locales.
 - ✓ Emission « Olompirenena aho » sur la sensibilisation à l'inscription et à la vérification diffusée au niveau de la RNM et TVM.
 - ✓ Conception et Publication des affiches numériques d'éducation et de sensibilisation à se rendre aux urnes sur la page facebook de la CENI Madagascar ;
 - ✓ Conception, apposition/ distribution des supports imprimables d'éducation et de sensibilisation au vote : flyers, affiches autocollantes, affiches A2.
- *Campagnes de proximité*
 - ✓ Éducation et sensibilisation des nouveaux majeurs à l'inscription sur la liste des électeurs au niveau des lycées de la capitale. Les campagnes de sensibilisation au niveau des lycées (Lycée Jean Joseph RABEARIVELO, Lycée Moderne d'Ampefiloha, Lycée Jules Ferry Andohalo, Lycée Agricole Ambatobe, Lycée Andoharanofotsy, Lycée Tanjombato, Lycée Sabotsy Namehana, Lycée Anosiavaratra, Lycée Nanisana) étaient menées par l'équipe de la DCESE et ceux des autres districts dans tout Madagascar par les démembrements au niveau des districts. C
 - ✓ Sensibilisation de proximité à travers des caravanes de sensibilisation par la CENI Centrale
 - ✓ Tam-tam au niveau des ruelles et des quartiers des districts de la CUA et de la périphérie.
 - ✓ Descente au niveau du Centre Akamasoa Andralanitra.
 - ✓ Participation de la CENI à la journée internationale des femmes à Toamasina durant la période de la vérification.

➤ **Sensibilisation pour les élections : législatives, communales et municipales**

- *Campagnes de masse*
 - ✓ Interventions au niveau de la Radio Don Bosco (RDB) en collaboration avec l'association Liberty 32.
 - ✓ Une série d'émissions « Olompirenena » aho sur les bons à savoir sur les élections législatives et communales.

- ✓ Production et diffusion de supports audio-visuels dans les médias et sur les réseaux sociaux.
 - ✓ Cadre de concertation au niveau régional sur les préparatifs des élections législatives et communales.
 - ✓ Ateliers d'appropriation aux OSC à Antananarivo, Ambanja, Vohémar, Sambava, Ambositra, Ihosy, Toliara, Antsirabe, Miandrivazo, Morondava, Maevatanana, Antsohihy, Port-bergé, Antsiranana, Fianarantsoa en partenariat avec le PNUD, MJS, Femmes Leaders de Madagascar.
 - ✓ Utilisation des affiches numériques sur les réseaux sociaux
 - ✓ Diffusion de chanson de sensibilisation du chorale Bezaha au niveau des stations publiques et privées
 - ✓ Création de flash-mob marquant la symbiose de la CENI pour les élections communales.
 - ✓ Supports de sensibilisation et kit de visibilité de la part du PNUD (banderoles, affiches autocollantes, gilets)
- *Campagnes de proximité*
 - ✓ Apposition d'affiches de sensibilisation de format A4 au niveau des 1695 communes et des 120 Districts et établissements publics.
 - ✓ Apposition d'affiches A2 au niveau des 120 Districts et sur la partie officielle des panneaux d'affichages
 - ✓ Distribution de supports imprimés sous format autocollants A2, A5 aux OSC des axes Nord, Nord-Ouest, Sud, et distribution des supports de sensibilisation électorale,
 - ✓ Confection et déploiement de banderoles au niveau des districts.
- **Difficultés rencontrées**
- ✓ Manque de dynamisme et de mobilisation au sein des parties prenantes à cause de l'insuffisance des ressources financières disponibles ;
 - ✓ Campagne de désinformation et d'incitation à la haine nuisant au taux d'inscription sur les listes électorales et au taux de participation à l'élection ;
 - ✓ Insuffisance de ressources humaines qualifiées et/ou spécialisées (concepteurs multimédias), matériels (ordinateurs hautes performances, caméras, sonorisation) ;
- **Recommandations**
- ✓ Augmenter la dissémination d'informations justes et objectives, et sensibiliser les électeurs sur la nécessité de lutter contre la désinformation, en faisant preuve de discernement ;
 - ✓ Attirer l'attention des PTF sur les réalités et les besoins réels existants particulièrement l'insuffisance des ressources et la nécessité de renforcer les démarches de plaidoyer en vue de convaincre les bailleurs de mobiliser les ressources nécessaires,
 - ✓ Mobiliser au maximum les démembrés de la CENI ainsi que les parties prenantes à adopter une démarche de complémentarité et de synergie face aux manques de ressources financières : médias, partis politiques, chefs religieux et organisations de la société civile ;
 - ✓ Acquérir ou doter des équipements nécessaires pour les activités de communication et de sensibilisation : ordinateurs portables performants, caméras, sonorisation ;
 - ✓ Former le personnel de la SESE en matière de conception multimédias.

1.2.3.2. Communication électorale

Plusieurs activités de communication prévues dans le Plan d'Activités Annuel (PTA) ont été réalisées par la CENI. Il s'agit de :

➤ **La communication et relations publiques**

- ✓ Conception des maquettes et réalisation des supports imprimés et audiovisuels de communication et de sensibilisation des électeurs ;
- ✓ Couverture en photos et vidéos des événements électoraux ;
- ✓ Mise en œuvre de la stratégie de communication interne ;
- ✓ Contribution à l'élaboration et la budgétisation des PTA ;
- ✓ Contribution à l'élaboration des rapports d'activités et des documents de performance trimestrielle du service ;
- ✓ Actualisation des contacts du personnel et des parties prenantes ;
- ✓ Envoi des différents communiqués aux parties prenantes aux élections (invitation, appels des parties prenantes) ;
- ✓ Actualisation des contacts téléphoniques et électroniques des parties prenantes.

➤ **La collaboration avec les médias**

- ✓ Organisation des interventions médiatiques de la CENI dans les médias et élaboration des fils conducteurs contenant les thèmes à aborder avec les messages à véhiculer ;
- ✓ Coordination et orientation de la presse ;
- ✓ Partage des liens contenant des interviews au pool des journalistes via le groupe Messenger ;
- ✓ Correspondance avec les médias
- ✓ Organisation des conférences et points de presse
- ✓ Tournage de l'émission « Olompirenena aho »
- ✓ Rédaction et partage d'une dizaine de communiqués de presse aux journalistes.

➤ **Communication digitale**

- ✓ Production d'affiches numériques relatives au processus électoral ;
- ✓ Création d'une vingtaine de contenu digital ;
- ✓ Alimentation du site web et de la page Facebook ; Interaction avec les abonnés.

Dans le but d'atteindre un large public de citoyens internautes, la page Facebook de la CENI Madagascar a constitué un outil essentiel pour la diffusion de ses activités.

➤ **Partenariat**

Dans le cadre du financement de certaines activités, notamment le kit de visibilité, le projet MAHASAKY du PNUD a attribué à la CENI des gilets qui ont été distribués au personnel de la CENI et de ses démembrements.

➤ **Analyse des Réalisations**

○ *Impacts positifs des activités :*

- ✓ Sensibilisation et information des citoyens à chaque étape du processus électoral, grâce aux actions entreprises par la CENI.
- ✓ Renforcement de la visibilité, de la crédibilité et de la transparence de la CENI, contribuant ainsi à un climat de confiance.
- ✓ Participation active des parties prenantes tout au long du processus électoral, assurant une approche inclusive et collaborative.
- ✓ Promotion de la cohésion interne et du sentiment d'appartenance du personnel de la CENI, favorisant une dynamique de travail solidaire et harmonieuse.
- ✓ Harmonisation des informations diffusées, garantissant une communication cohérente, claire et unifiée au sein de l'ensemble de l'institution.

➤ **Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre**

Tableau 5: Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre

Difficultés	Solutions apportées
Budget insuffisant	Mobilisation des moyens disponibles et ajustement des priorités.
Manque de matériels adéquats	Recours à des matériels prêtés ou fournis par des partenaires externes à la CENI.
Matériels non performants	Réorganisation des effectifs et redistribution des ressources.
Manque de ressources humaines	Mise en place de recrutements temporaires et réajustement des missions.
Absence de formation technique du personnel	Organisation de formations internes ou partenariat avec des prestataires externes spécialisés.
Problèmes de connexion Internet	Acquisition de crédits téléphoniques pour assurer une connectivité stable.
Manque de ressources humaines au sein du Service de la Communication et Relations Publiques	Promouvoir l'esprit de travail en équipe, fondé sur la cohésion et la collaboration.

➤ **Recommandations :**

- ✓ Allouer un budget substantiel pour le financement des actions de communication institutionnelle de la CENI, afin de garantir l'efficacité et la portée des campagnes de sensibilisation ;
- ✓ Mettre en place des programmes de formation spécialisés en communication pour le personnel de la DCESE, afin d'assurer une gestion optimale des activités de communication ;
- ✓ Fournir des équipements performants (ordinateurs de montage professionnels, appareils photo, caméras professionnelles, studios d'enregistrement isolés, etc.) pour garantir la qualité et la fluidité des réalisations ;
- ✓ Garantir une connexion Internet haut débit et stable, afin de faciliter la mise en œuvre des actions de communication et d'assurer une transmission fluide des informations.

1.2.3.3. Veille stratégique

Parmi les activités courantes de la CENI en matière de veille stratégique, la tâche quotidienne est de faire un point sur l'environnement socio-politique, mais également concernant les informations liées à la gestion des élections à Madagascar, ainsi que la préservation de l'image de la CENI à travers les informations publiées et relayées.

➤ **Réalisations**

- ✓ Revue de presse : A travers ces revues de presse, une fiche quotidienne est envoyée par mail auprès des membres du BP et du Staff de la CENI.
- ✓ Suivi de la plateforme I-Report
 - Les acquis par les partenaires sur l'utilisation de la plateforme restent encore sommaires
 - Nécessité d'une énième formation concernant les tâches de chaque entité dans l'utilisation de la plateforme ;
 - Du côté de la CENI, la question technique reste encore un frein pour le développement d'I-report ;
 - De même, auprès des démembrements de la CENI, cet outil reste méconnu, si non, elle nécessite encore une appropriation plus claire et plus précise ;
 - Hébergement d'une durée bien déterminée de la plateforme I-report suivant le contrat avec la CENI ;
 - Nécessité de transférer la gestion de cette plateforme sur un autre server pour pouvoir l'ajuster selon les besoins de la CENI.
- ✓ Opérationnalisation du numéro vert
- ✓ Suivi des supports audiovisuels de la CENI
- ✓ Suivi des réseaux sociaux : dans le cadre du suivi des informations partagées ainsi que des commentaires sur les réseaux sociaux, à part la page Facebook de la CENI, le service s'est penché sur des pages d'informations confirmées, sur les comptes de certaines personnalités ainsi que dans des groupes d'informations.

➤ **Difficultés rencontrées**

- ✓ Accès limité aux presses écrites disponibles, se contentant, pour la plupart du temps aux presses en ligne et des pages d'informations sur facebook,
- ✓ Déficience dans la technique de traitement des informations sur les réseaux sociaux (fact-checking),
- ✓ Insuffisance et non opérationnalité des postes téléphoniques pour le numéro vert,
- ✓ Insuffisance de moyens adéquats pour les activités nécessitant des suivis permanents,
- ✓ Non-maîtrise de l'utilisation technique de la plateforme I-Report,

➤ **Recommandations :**

- ✓ Organiser une formation approfondie sur le fact-checking ainsi que sur le traitement d'informations publiées sur les réseaux sociaux,
- ✓ Optimiser la plateforme I-Report : renforcer la formation des moniteurs sur terrain, les démembrements de la CENI, renforcer les formations techniques sur la gestion de la plateforme,
- ✓ Etablir une nouvelle liste des partenaires de la CENI dans le cadre de l'I-Report,
- ✓ Procéder à la refonte de la plateforme I-Report
- ✓ Doter le service de moyens adéquats afin d'effectuer les différents suivis.

1.2.4. Coopération et relations internationales

Face au contexte qui prévaut, la CENI a su maintenir la synergie et la complémentarité avec les Partenaires Techniques et Financiers et n'est pas sorti de sa ligne directrice basée sur ses maîtres-mots « transparence et inclusivité » afin de garder leur confiance. En effet, les partenaires tant en bilatéral que multilatéral n'ont cessé de soutenir et assister la CENI et le processus électoral, aussi bien aux élections législatives que communales.

Pour ce faire, l'opérationnalisation du service chargé de la Coopération et des Relations Internationales (SCRI) rattaché au Secrétaire Exécutif National Adjoint (SEA) étant effectif depuis janvier 2024, l'efficacité des activités relatives à ce volet se font plus ressentir et plus axées sur la prospection, le traitement et le suivi d'appuis et de contributions pour promouvoir la bonne gouvernance électorale. Il s'agit, d'une part, des contributions directes des pays et organismes internationaux, et d'autre part, de celles injectées par les PTF dans le basket fund géré par le PNUD à travers le projet RPEDEM.

1.2.5. Coopérations bilatérales

- **Avec le Gouvernement Japonais** : Donation de six (06) véhicules 4x4 pick-up supplémentaires pour les Commissions Electorales Provinciales ; dont la cérémonie officielle de remise de ces véhicules a été honorée par Monsieur TAKAKU Yoshiki, Chargé d'Affaires par Intérim de l'Ambassade du Japon le 28 mai 2024 au siège de la CENI Alarobia ;
- **Avec la Fédération de Russie** : Mission de deux délégations de la CENI pour participer à la Conférence Internationale sur « la Souveraineté électorale et les normes internationales » du 15 au 16 mars 2024, et au Programme d'observation des élections du Président de Russie le 17 mars 2024 ;
- **Avec le Gouvernement de l'Inde** :
 - Visite d'échanges à l'Institut de formation IIIDEM ou « India International Institute of Democracy and Election Management » en Inde dirigée par le Président de la CENI, incluant le renforcement des capacités d'une délégation de la CENI composée de cinq (05) membres ; l'objet de la visite étant intitulé « La gestion des élections » – du 29 au 31 janvier 2024.
 - Mission d'observations électorales de deux membres de la délégation de la CENI lors des élections générales au Lok Sabha ou la Maison du Peuple du le 8 mai, Programme des visiteurs électoraux internationaux (International Election Visitors' Programme – IEVP 2024) organisé par la Commission Electorale Indienne (ECI) – du 4 au 9 mai,
 - Donation de trois (03) camions à fourgon dont la remise officielle a été le 10 décembre 2024.

1.2.5.1. Coopérations multilatérales

- **Avec le RPEDEM/ PNUD** :
 - Réception officielle du Nouveau Représentant Résident du PNUD le 10 septembre 2024 ;
 - Partenariat dans le cadre des élections législatives de 2024 :
 - ✓ Impression des imprimés sensibles en Afrique du Sud cofinancée avec le Gouvernement malagasy,
 - ✓ Production des cartons de vote en braille pour les malvoyants ;
 - Partenariat dans le cadre des Elections communales de 2024 :
 - ✓ Appui technique lors de l'impression des imprimés sensibles en Afrique du Sud,
 - ✓ Production des cartons de vote en braille,
 - ✓ Dons de kits de visibilité (gilets) ;
 - Organisation d'ateliers et des missions de sensibilisation :
 - ✓ Pour les malvoyants les 30 et 31 janvier 2024,
 - ✓ Dons de consommables informatiques neufs (26 février 2024),

- ✓ Missions de sensibilisation des femmes et des jeunes à la veille des élections législatives (21 au 26 mai 2024) et des élections communales et municipales (25 novembre au 7 décembre 2024) organisées par la CENI, le RPEDEM, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), les Femmes Leaders,
 - Organisation de deux ateliers de formation par la CENI, le RPEDEM et le Projet Mahasaky :
 - ✓ Ambohidratrimo, Ilo Hôtel : Atelier de renforcement des capacités des femmes leaders en leadership, communication et médiation (22 au 24 juillet 2024),
 - ✓ Fianarantsoa, Hôtel Vanille : Renforcement de capacités des femmes en vue de leur participation effective dans le processus démocratique électoral et politique à Madagascar (05 au 08 Août 2024),
 - Organisation de deux réunions avec le Comité de pilotage du Projet RPEDEM : la troisième le 26 mars 2024 à la salle de réunion du RPEDEM et la quatrième le 26 septembre 2024 à la salle de réunion de la CENI Alarobia.
- **Avec le RECEF**
- Participation de deux membres de la délégation de la CENI à Cotonou, Bénin du 22 au 25 octobre 2024 au séminaire électoral sous le thème de la « Manipulation de l'information au cours du processus électoral à l'ère des médias numériques et réseaux sociaux : stratégies des organismes de gestion des élections », et à l'Assemblée générale annuelle des pays membres où se déroulera l'élection du nouveau Président du RECEF pour un nouveau mandat de deux ans. Le Président de l'Autorité nationale des élections de la Centrafrique, Monsieur Mathias Barthélémy Morouba, est élu unanimement. A noter que son prédécesseur est le Directeur Général des élections du Sénégal, Monsieur Tanor Thiendella Sidy Fall,
 - Paiement de la cotisation annuelle de la CENI ;
- **Avec la COI**
- Participation à deux réunions du Comité de pilotage dans le cadre du projet « Gouvernance, Paix et Stabilité (GPS) » durant sa troisième année d'existence. Il s'agit de :
 - ✓ La participation du point focal de la CENI Madagascar à la Troisième réunion les 12 et 13 février 2024 aux Seychelles, dont l'objectif consiste à la présentation du bilan des activités de la deuxième année (2023) de mise en œuvre du projet, aux échanges de bonnes pratiques et à l'approbation du PTA de 2024, année d'exécution du projet,
 - ✓ La Quatrième réunion qui a eu lieu les 12 et 13 décembre 2024, lendemain du jour de scrutin des élections communales et municipales à Madagascar, d'où l'annulation de la participation en présentiel de la CENI. Néanmoins, le point focal de la CENI a pu partager par voie d'email les apports de la CENI lors de cette réunion. La réunion avait pour objectif de présenter le bilan des activités de la troisième année (2024) et le PTA de 2025 ;
- **Avec le REOI**
- Participation à la Conférence des Présidents des CENI de la REOI et Mission d'échange pour les besoins en formations régionales liées à l'administration électorale les 04 et 05 septembre 2024 aux Seychelles, où Le Président de la CENI de Madagascar a été accompagné par Le Directeur de la Planification, du Suivi – Evaluation et de la Formation ;

➤ **Avec l'EISA**

L'année 2024 est marquée par des défis, mais aussi par de nombreuses réussites grâce à l'engagement des deux côtés. La coopération avec l'EISA se poursuit étant donné que l'agence est conventionnée par la CENI en termes de sensibilisation et éducation électorales depuis 2022. Plusieurs activités sont ainsi mises en œuvre :

- Formations des formateurs des délégués de candidats aux élections :
 - ✓ législatives le 17 mai dans la salle de réunion de la CENI à Alarobia,
 - ✓ communales étendues sur la période de 4 au 13 novembre dont Morondava et Antsirabe,
- Participation au Programme des Jeunes femmes en Politique (Young Women in Politics Program 2024 – YWPP) 2^e édition, dont quatre sessions successives sont axées exclusivement sur le processus électoral, est l'une des activités de l'EISA qui contribue à l'amélioration de la participation des jeunes femmes dans le processus de prise de décision à Madagascar.

➤ **Avec la SADC**

Dans le cadre de la coopération avec la SADC, Madagascar a reçu trois invitations pour des missions d'observation électorale (MOE). Il s'agit de : (i) une MOE en Afrique du Sud pour les élections nationales et provinciales (29/05/2024), coïncidant à la même date des élections législatives à Madagascar ; (ii) une MOE au Botswana pour les élections générales (30/10/2024) ; (iii) une MOE à Maurice pour les élections législatives (10/11/2024). Mais ces invitations n'ont pas pu être honorées pour deux raisons :

- ✓ La non disponibilité de budget y afférent, et
- ✓ Leur chevauchement avec les périodes d'organisation des élections législatives et communales à Madagascar ;

1.2.5.2. Missions à l'extérieur avec les statistiques relatives

Les missions à l'extérieur effectuées par les représentants de la CENI sont présentées au tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6: Missions extérieures et statistiques

MISSIONS EXTERIEURES 2024	Organisateurs	effectuée		annulée	
Renforcement de capacités	Inde	2	3		1
	RECEF	1		1	
Observations électorales	Russie	1	2		4
	Inde	1			
	RECEF			1	
	SADC			3	
Séminaire/Conférence/Réunion	International IDEA	1	6		0
	COI	3			
	ECF-SADC	1			
	RECEF	1			
Mission de la CENI	CENI	1	1		0
TOTAL		12		5	

1.2.5.3. Observations électorales durant les élections à Madagascar

Comme à l'accoutumée, l'élection législative du 29 mai 2024 a vu la présence des observateurs internationaux dont la SADC, l'Union Africaine, l'Union Européenne, l'OIF, le PNUD, l'EISA, et des représentants résidents de divers pays comme la Grande Bretagne, les Etats-Unis, le Japon, l'Egypte, l'Indonésie, ainsi que plusieurs associations et ONG internationales qui sont agréées par la CENI. Tous ont effectué leur mission et ont bénéficié de l'accompagnement de la CENI.

Quant aux élections communales et municipales du 11 décembre 2024, de coutumes, la Communauté internationale ne participe pas aux missions d'observations électorales. Mais cela n'a pas empêché le projet RPEDEM et certains membres du Comité de pilotage d'effectuer une visite de quelques bureaux de vote avec le Président de la CENI le jour du scrutin.

1.2.6. Activités Médico-Sociales

Le Service Médico-Social a pour mission de promouvoir la santé et le bien être des employés et de leurs familles. Il assure la prévention, la prise en charge médicale et l'accompagnement (soutien médical, administratif,) favorisant ainsi une vie de travail saine et équilibré.

1.2.6.1. Les activités réalisées

➤ **Les consultations médicales :**

- En 2024, le service a effectué un total de 3662 consultations, dont 2523 consultants pour de nouveaux cas de maladies.
- Quant aux pathologies fréquentes : les affections respiratoires ont pris la tête pour 32,69%, suivies des affections digestives avec 8,95%, des affections ORL à 6,89% et l'asthénie 6,22%.
- Le suivi des pathologies chroniques (hypertension artérielle, diabète et asthme) a concerné 301 cas.
- La consultation prénatale (CPN) limitée à 13, vu l'inexistence de l'unité de maternité.
- 10 patients ont été référés en services d'urgence et en hospitalisation ; contre 17 cas pour consultations spécialisées.

➤ **Activités pendant le traitement des résultats en Période électorale :**

L'équipe médicale a contribué à l'organisation des élections en remplissant ses responsabilités. Le nombre des consultations a été déjà inclus dans le nombre total de consultations ci-dessus.

➤ **Acquisition des matériels médicaux :**

Le service a fait de nouvelles acquisitions de nouveaux matériels comme : nébuliseur, thermomètre frontale et tensiomètres

➤ **Organisation d'un « Randonné » :**

Le randonné est une activité physique qui contribue au bien-être physique et social du personnel. La CENI a organisé un randonné pendant la journée du 08 novembre 2024, dont l'effectif total des participants était au nombre de 236.

➤ **Augmentation de crédit :**

Le crédit alloué au SMS a augmenté cette année 2024, ce qui a permis de commander davantage de médicaments et consommables. Aussi, des efforts ont été déployés pour améliorer les prestations du service en renforçant la disponibilité des soins.

1.2.6.2. Difficultés rencontrées

- Le service a fait face à quelques défis, notamment à une surcharge de travail à cause de l'insuffisance du personnel.
- Malgré l'augmentation du crédit alloué, le stock de médicaments reste insuffisant pour couvrir pleinement les besoins des bénéficiaires.

1.2.6.3. Recommandations

- Revoir à nouveau le crédit alloué pour le stock de médicaments afin de couvrir les besoins ainsi que diversifier le choix de traitement.
- Prévoir un local dédié au stockage et au conditionnement des consommables, médicaments et matériels.
- Renforcer l'équipe du service en recrutant un secrétaire médical, un gestionnaire de stock en médicaments et personnel médical (un médecin, un paramédical).

1.2.6.4. Perspectives en 2025

Le service prévoit :

- d'élargir ses performances, les actions de préventions et les locaux (voir PTA 2025)
- de renforcer l'équipe médicale
- d'améliorer les équipements disponibles

Le Service Médico-Social a accompli d'importantes réalisations en 2024 même avec des conditions de travail limitées, tout en identifiant des axes d'amélioration.

1.2.7. Sécurisation du processus électoral

Il est très important de maintenir la sécurité à la CENI, car c'est une garantie du déroulement des différentes élections dans le pays et ne doit pas être négligée, c'est pourquoi la Direction de la Sécurité ne cesse de renforcer la sécurité du scrutin. Les questions de sécurité durant les élections impliquent des acteurs extérieurs (régionaux ou non) du pays. On peut également supposer qu'au sein des mêmes pays, le niveau de vulnérabilité ou le degré d'insécurité diffère d'un groupe de citoyens à l'autre pendant le processus électoral. Face à cela, de nombreuses mesures sont prises par la Direction de la Sécurité pour accroître la vigilance afin de maintenir la paix.

1.2.7.1. Réalisations

- La coopération avec l'OMC a effectué la livraison du matériel électoral partant d'Ivato et acheminé dans chaque district, accompagné de deux militaires dans chaque convoi : 75 éléments des forces mixtes (coopération avec les services logistiques). Ces activités ont été réalisées lors des deux élections qui se sont tenues en 2024, à savoir les élections législatives et les élections Communales et Municipales.
- La sécurisation des membres des bureaux permanents, des domiciles ; Site de la CENI et des différents événements organisés par la CENI occasionnant des rassemblements de personnes : ateliers, cadres de concertation, cérémonies officielles, etc ...) ; sont des tâches habituelles à faire tout le temps
- Les consignes de suivi et de contrôle des armes et des munitions pour les gardes rapprochés et les gardes à domicile des membres de la CENI ont été renforcés.
- Exploitation des renseignements, notamment ceux liés au piratage de sites Web CENI et à ceux qui ont menacé les membres CENI sur les réseaux sociaux.
- 15 éléments des forces de l'ordre ont renforcé la sécurité à la CENI centrale pendant et après les deux élections, et 05 éléments du Bataillon Parachutiste pour la sécurité du dépôt Ivato.

1.2.7.2. Les difficultés rencontrées et mesures prises

- Il est important d'avoir une aire de repos surtout aux éléments de renfort, mais les tâches doivent être tout de même assurées littéralement,
- Les camions incapables d'acheminer les matériels sensibles doivent être écartés des transports de matériels, pour éviter les risques accrus dans les points noirs,
- La compensation des agents en service doit être opportune et les infrastructures doivent être renforcées et améliorées,

Il importe de souligner que des efforts particuliers ont été effectués par le Président de la CENI et les membres du Bureau Permanent pour améliorer la qualité et la performance des agents.

1.2.7.3. Recommandations

- Pour une efficacité de la sécurisation du processus électoral, il est suggéré de prioriser la facilitation de l'acquisition des matériels essentiels afin d'assurer et renforcer la sécurité. La mise à disposition d'infrastructures adéquates est également suggérée.
- Pour pouvoir garantir la paix au sein de la CENI, il faudra la doter des équipements et des infrastructures de sécurité modernes ainsi qu'améliorer les motivations des agents de la FDS.

1.2.8. Activités d'appui du Cabinet du Président de la CENI

En 2024, le Cabinet du Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) de Madagascar a joué un rôle essentiel dans la préparation et la réalisation des différentes étapes du processus électoral. L'importance de la transparence et de l'intégrité dans les élections a été au cœur de leur mission, en veillant à ce que chaque action entreprise soit en accord avec ces principes fondamentaux. Le présent rapport d'activités vise à mettre en lumière les actions clés menées tout au long de l'année, les défis rencontrés et les résultats obtenus.

1.2.8.1. Réunions hebdomadaires de coordination

La coordination est un élément essentiel dans toute organisation, et encore plus dans une institution telle que la CENI. Au cours de l'année 2024, un processus de réunions hebdomadaires de coordination a été instauré, réunissant tous les membres du Cabinet. Ces réunions avaient pour objectif principal de synchroniser les actions entreprises dans les domaines de la communication et de la sensibilisation électorale. Chaque réunion se déroulait sous la présidence du Directeur de Cabinet, et permettait de faire le point sur les actions réalisées pendant la semaine précédente, tout en planifiant les activités à venir. Ce cadre de travail a non seulement renforcé la cohésion interne mais a également permis de définir des priorités claires et d'affecter des ressources là où elles étaient les plus nécessaires.

Cette initiative a aussi impliqué la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation. Grâce à ces outils, des stratégies ont pu être ajustées en temps réel pour réagir rapidement aux évolutions du contexte électoral. Par exemple, lorsque des préoccupations ont été soulevées concernant la sensibilisation des électeurs dans certaines régions, des actions ciblées ont été mises en place pour répondre à ces lacunes.

1.2.8.2. Appui à la communication de la CENI

La communication est un élément clé pour garantir une information transparente et accessible à la population. Tout au long de l'année, le Cabinet a apporté un soutien actif à la communication massive de la CENI. En collaborant avec les attachés de presse, des efforts ont été multipliés pour étendre la portée des messages.

Des interviews ont été réalisées avec des membres de la CENI sur diverses plateformes médiatiques. Ces interviews fournissaient des informations cruciales sur le fonctionnement de la CENI, le processus électoral, et les droits et devoirs des électeurs. De plus, des émissions de radio et de télévision interactives ont été organisées, permettant aux citoyens de poser leurs questions en direct, favorisant ainsi un dialogue constructif entre la CENI et le public.

Les articles publiés dans les journaux ont également joué un rôle essentiel. Ils ont permis de sensibiliser la population sur l'importance de la participation électorale. Grâce à ces diverses actions de communication, une augmentation significative de l'engagement des citoyens dans le processus électoral a été observée, ce qui est une avancée positive pour la démocratie malgache.

1.2.8.3. Participation aux missions dans les régions

La proximité avec les citoyens est cruciale pour assurer une compréhension adéquate du processus électoral et pour encourager la participation. Dans cette optique, le Cabinet a participé activement à diverses missions dans les différentes régions de Madagascar. Ces missions avaient pour but de soutenir le Président de la CENI à chaque étape du processus électoral, avec un accent particulier mis sur la préparation des élections législatives, et celle des élections communales et municipales. A cet effet, les membres de Cabinet ont participé aux ateliers de formation organisés par la CENI, qui sont destinés au personnel électoral et aux membres de la société civile et ayant pour objectif de renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gestion des élections. Parmi tant d'autres, il y avait par exemple :

- la participation à la Formation des formateurs des membres des Bureaux Electoraux et des membres des SRMV d'Ambatondrazaka (05 mai 2024) et celle de Morondava (07 mai 2024) dans le cadre des élections législatives,
- la participation à la Formation des membres des OVEC de la Région de SOFIA à Antsohihy (09 novembre 2024), et
- la participation à la sensibilisation des personnes en situation d'handicap à Antsirabe (09 novembre 2024)

Des discussions ont également été menées avec les leaders communautaires pour les inciter à mobiliser la population en faveur d'une participation active aux élections. Un point d'honneur a été mis sur les défis rencontrés dans certaines régions éloignées, où l'accès à l'information était limité. Pour remédier à cela, le Cabinet a mis en place des stratégies de communication ciblées, utilisant des médias locaux pour diffuser des informations essentielles sur le processus électoral et sur l'importance du vote.

1.2.8.4. Appui aux SPATREC

Un autre axe majeur des activités du Cabinet en 2024 a été l'appui aux SPATREC à partir du 11 décembre 2024. Ce soutien s'est révélé crucial lors du traitement des résultats des élections municipales et communales. Le Cabinet du Président a dépêché des membres pour appuyer les SPATREC des six provinces. IL a veillé à ce que les SPATREC reçoivent les ressources nécessaires pour assurer un traitement efficace et transparent des résultats électoraux. Cela a inclu des formations sur les outils numériques utilisés pour le reporting et le suivi des résultats. Des protocoles clairs ont été

établis, assurant que chaque étape du processus, depuis la collecte des votes jusqu'à l'annonce des résultats, se déroule en toute transparence.

L'importance de bâtir la confiance des citoyens vis-à-vis du système électoral ne saurait être sous-estimée. En travaillant main dans la main avec les SPATREC, le Cabinet a contribué à garantir que les résultats des élections soient perçus comme justes et fiables par l'ensemble de la population.

1.2.8.5. Conclusion

Tout au long de l'année 2024, le Cabinet du Président de la CENI a démontré un engagement fort envers la promotion d'élections transparentes et équitables à Madagascar. Les efforts déployés en matière de coordination, de communication, de soutien aux missions sur le terrain et d'assistance aux SPATREC ont été essentiels afin de préparer le terrain pour les futures élections.

L'objectif étant de garantir que chaque citoyen puisse exercer son droit de vote dans un environnement respectueux et sécurisé, les défis demeurent toujours, et que les membres du Cabinet sont convaincus que chaque action entreprise contribue à renforcer la démocratie malgache. Grâce à un engagement continu et à des actions bien définies, le Cabinet du Président de la CENI s'efforcera de poursuivre ses initiatives en faveur d'un processus électoral exemplaire.

Chapitre II. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

2.1. Gestion administrative

Dans le processus électoral, la réussite et l'atteinte des objectifs de la CENI dépendent largement de la qualité de l'ensemble de ses ressources humaines. A cet effet, la CENI n'a cessé de procéder à la mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer l'efficacité et le professionnalisme de son personnel dans la conduite des activités.

2.1.1. Au niveau central

L'année 2024 est marquée par la nomination de cinq (05) Chefs de Service. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre de la redynamisation de chaque direction pour assurer le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif. Ces actes ont porté sur les nominations :

- d'un Chef du Service chargé des Relations avec les Démembrements (SRD) auprès de la Direction des Ressources Humaines ;
- d'un Chef du Service de l'Approvisionnement et de la Gestion des Matériels (SAGM) auprès de la Direction de la Programmation budgétaire et des Affaires Financières ;
- d'un Chef du Service de la Planification Stratégique (SPS) auprès de la Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Formation ;
- d'un Chef du Service du Suivi-Evaluation et du « Reporting » (SSER) auprès de la Direction de la Planification, du Suivi-évaluation et de la Formation ; et
- d'un Chef du Service des Études (Études) auprès de la Direction des Etudes et des Affaires Juridiques.

Conscient de l'importance de la motivation et de la promotion d'une politique de sanctions positives au profit du personnel, tout en tenant compte de la compétence individuelle, et après évaluation de leur performance et ancienneté, des agents du Secrétariat Exécutif ont bénéficié d'une promotion interne. En effet, cinq (05) secrétaires ont été promus au poste d'Assistant, et un (01) Assistant a été nommé au poste de Chef de Service auprès de la Direction des Affaires Juridiques (DEAJ).

Toujours dans le cadre du renforcement de l'effectif du personnel et suite à l'acquisition de nouvelles voitures, la CENI a recruté vingt (20) chauffeurs en sus des effectifs déjà opérationnels, dont cinq (05) ont été mis à la disposition de chaque Président de la Commission Électorale Provinciale (PCEP) (cf. l'Annexe de la délibération n°080/CENI/2024 du 08 août 2024).

En outre, la CENI a pris cent-quatre (104) actes de nominations et d'abrogations pour l'année 2024, dont :

- Vingt-deux (22) actes de nominations au sein du Secrétariat Exécutif National et trente-sept (37) membres de cabinet du Bureau Permanent ;
- Quinze (15) actes d'abrogation au sein du Secrétariat Exécutif National et trente (30) membres de cabinet du Bureau Permanent.

2.1.2. Au sein des démembrements

En vue de satisfaire les compétences exigées par rapport aux objectifs fixés, qui ne sont autres que la déclinaison des principes et valeurs prônés par l'actuel Bureau Permanent, la CENI a procédé à un renouvellement partiel de son personnel au niveau des démembrements, tant pour les structures permanentes que non permanentes.

Pour les structures permanentes, quelques Secrétaires Permanents Régionaux (SPR) et Chefs d'Antennes (CA) ont été modifiés. Des abrogations et des nominations ont également été enregistrées au niveau des CER, CED et CEC pour les structures non permanentes.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion du personnel au niveau des démembrements, la CENI a développé un outil destiné à renforcer la fluidité de la communication entre la structure centrale et ses démembrements. Cet outil sera opérationnel au plus tard au cours du premier trimestre de l'année 2025.

Par ailleurs, la CENI a pu traiter des affaires disciplinaires impliquant le personnel permanent. En effet, sept personnels du Secrétariat Exécutif National ont fait l'objet d'une demande d'explication. Parmi eux, cinq personnes sont convoquées pour entretien disciplinaire dont les décisions du Conseil de Discipline sont les suivantes :

- Avertissement verbal : 01
- Mise à pieds assortie d'une suspension de solde : 03
- Licenciement : 01
- Classement sans suite : 02

2.2. Gestion des ressources matérielles

Pour le bon fonctionnement de la CENI, à part les ressources humaines, les ressources matérielles aussi ont de plus grande importance durant le processus électoral.

2.2.1. Constructions et réhabilitations des infrastructures

Les exigences opérationnelles de la logistique électorale et la nécessité de disposer de locaux de travail convenables appellent la CENI à continuer les travaux de construction, de réparation de bâtiments et de bureaux tant au niveau de son Siège à Alarobia que dans les districts. Mais pour 2024 aucune inscription budgétaire n'a été accordée aux constructions et réhabilitations des infrastructures au nom de la CENI.

2.2.2. Matériels et mobiliers de bureau

Les dotations de mobiliers aux commissions électorales ont été poursuivies en 2024. Ainsi, 59 étagères métalliques pour le rangement des plis électoraux au niveau du Siège, ont été acquises. Les acquisitions ont été effectuées sur les crédits budgétaires alloués par l'Etat malagasy à la CENI.

2.2.3. Matériels techniques

Pour les matériels spécifiques aux élections, 4 286 urnes électorales et 12 650 isoairs en plastiques ont été acquis sur crédits « élections » en vue du double scrutin des élections législatives et communales. Deux conteneurs 40 pieds aussi ont été fournis pour la conservation des plis électoraux.

2.2.4. Matériels roulants

Pour les matériels roulants, aucune acquisition n'a été prévue en 2024. Par contre, le Gouvernement Indien a offert trois (3) camions fourgons de 9 tonnes, à titre de dons pour renforcer la logistique électorale de la CENI.

2.2.5. Matériels informatiques

Le parc informatique de la CENI a été renforcé en 2024 par l'acquisition de :

- 71 imprimantes laser pour les démembrements ;
- 12 ordinateurs portables pour le personnel du Siège;
- 06 ordinateurs de bureau ;
- 11 onduleurs et divers autres matériels informatiques ;
- Sonorisation complet pour la grande salle de réunion du Siège (consoles de mixage, enceintes autonomes, kit de micro conférences, etc)

2.3. Gestion financière

2.3.1. Les ressources disponibles

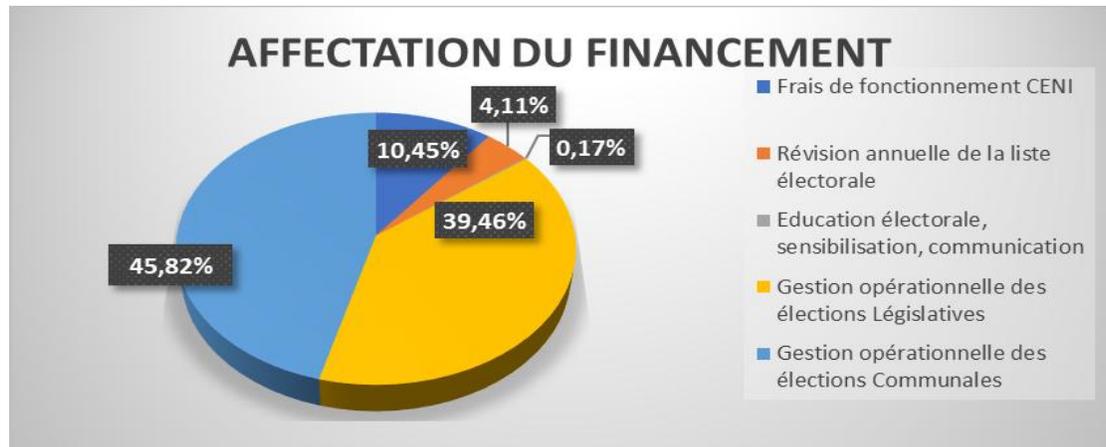
Les ressources disponibles pour supporter les activités de la CENI en 2024 sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 7: Financement des Activités de la CENI en 2024 par Origine (en milliers d'Ariary)

Activités/Financement	Etat Malagasy	RPEDEM	Japon (FCV)	Total	%
Frais de fonctionnement CENI	11 881 478			11 881 478	10,45%
Révision annuelle de la liste électorale	4 670 319			4 670 319	4,11%
Education électorale, sensibilisation, communication	188 156			188 156	0,17%
Gestion opérationnelle des élections Législatives	43 716 514		1 150 000	44 866 514	39,46%
Gestion opérationnelle des élections Communales	52 103 870			52 103 870	45,82%
Total	112 560 337	0	1 150 000	113 710 337	100%
%	98,99%	0,00%	1,01%	100%	

Leur affectation par activité est donnée dans le Graphique N°1 ci-après :

Graphique 1: Financement par activité



2.3.1.1. Financement de l'Etat Malagasy (RPI)

Depuis sa création, la CENI est classée dans le Secteur Social et Administratif (SSA) lors de l'inscription budgétaire dans les lois de Finances. Les activités de la CENI sont financées, en grande partie, par les Ressources Propres Internes (RPI) de l'Etat Malagasy.

Les ressources provenant de l'Etat Malagasy sont inscrites sous forme de crédits budgétaires au nom de la CENI et de ses démembrements dans les lois de Finances 2024 pour leur fonctionnement et aussi pour l'organisation des élections législatives et Communales.

2.3.1.2. Financement extérieur

A part le financement de l'Etat Malagasy, le PNUD a octroyé un financement d'un montant total de 13 687 171,33 USD par le biais du projet RPEDEM, non seulement pour les organisations des élections mais aussi pour toutes les activités de la CENI tout au long du cycle électoral 2021-2027. La contribution des pays et des organismes internationaux se fait par un système de fonds commun (multi donateurs) appelé « basket fund » et ce sur 3 années (36 mois) consécutives. La répartition de ce budget par composante et par année se trouve en Annexe 02

Le Gouvernement Japonais a octroyé aussi par le biais du FCV, un financement pour l'acquisition des 6 véhicules Pick up pour la CENI en 2023, vu le problème de déblocage de fonds auprès de la Direction Générale du trésor, le Ministère de l'économie et des finances a mis en réserve un fonds équivalent au montant non déblocqué pour couvrir les dépenses correspondantes en 2024 au cas où il y a de problème de mandatement.

Enfin le Gouvernement Indien par le biais de son ambassadeur à Madagascar a fait un don de 3 camions fourgons de 9 tonnes dont la valeur total s'élève à 108 108 EUROS soit 532 284 480 Ariary (y compris les frets et assurance), pour accompagner la CENI durant son cycle électoral 2021-2027.

2.3.2. Les dépenses réalisées

Durant l'exercice budgétaire 2024, la présentation des dépenses réalisées se répartit comme suit :

- (i) les dépenses par activité,
- (ii) les dépenses par poste et par programme, et
- (iii) le taux d'exécution du budget par poste sur les crédits alloués.

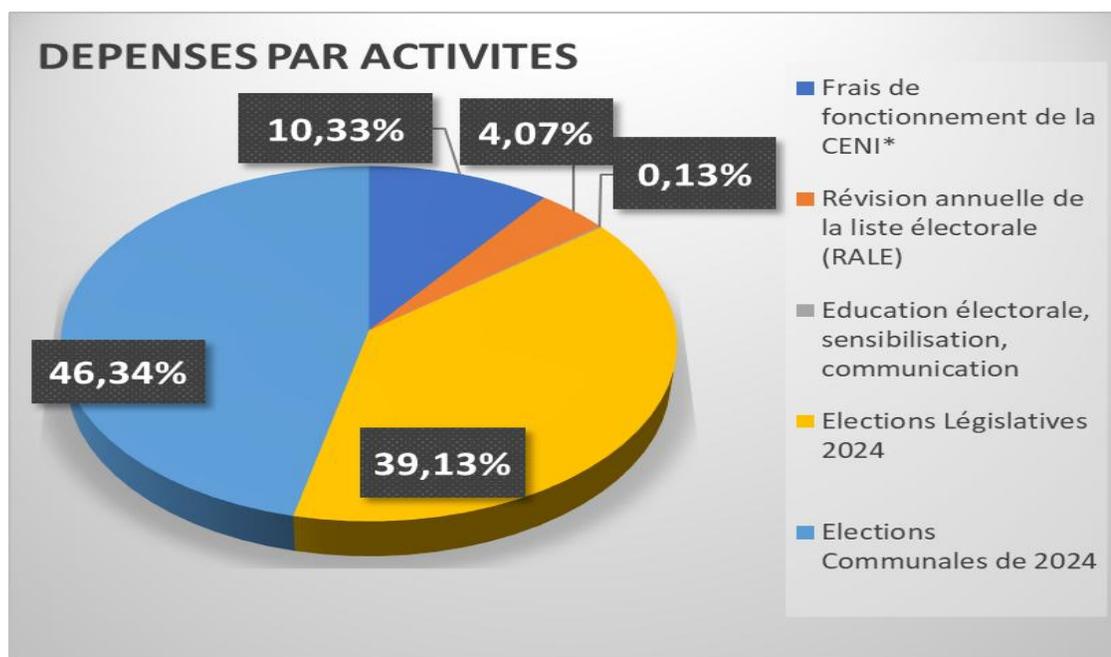
2.3.2.1. Les dépenses par activité

Tableau 8: Répartition des Dépenses par activité sur Financement RPI (en Ariary)

Activités	Financement	Réalisations	%
Frais de fonctionnement de la CENI*	11 881 478 000	11 540 791 523,00	10,33%
Révision annuelle de la liste électorale (RALE)	4 670 319 000	4 547 192 350,00	4,07%
Education électorale, sensibilisation, communication	188 156 000	148 992 392,00	0,13%
Gestion des opérations électorales :			
Elections Législatives 2024	43 716 514 429	43 716 445 028,88	39,13%
Elections Communales de 2024	52 103 870 000	51 767 220 750,38	46,34%
Total	112 560 337 429	111 720 642 044	100%

* Y compris les dépenses des démembrements

Graphique 2: Dépenses par activités



*Y compris les dépenses des démembrements

2.3.2.2. Les dépenses par poste et par programme

Tableau 9: Exécution du budget 2024 : par poste et par programme (en milliers d'Ariary)

POSTE		PROG 060 Administration et coordination	PROG 126 Mise en œuvre du processus électoral	PROG 825 Education électorale et communication	Tous Programmes	%
INVESTISSEMENT		0	95 483 666	0	95 483 666	80,44%
23	Immobilisations Incorporelles			0	0	0,00%
24	Immobilisations Corporelles		1 972 573	0	1 972 573	5,98%
23	Frais de pré-exploitation		93 511 092	0	93 511 092	74,46%
FONCTIONNEMENT		11 540 792	4 547 192	148 992	16 236 976	19,56%
60	Charges de personnel	8 888 195	3 903 914	0	12 792 109	15,45%
61	Achat de biens de fonctionnement	1 329 548	502 766	8 100	1 840 414	2,50%
62	Achat de services et Charges perm	901 318	140 512	140 892	1 182 723	1,06%
65	Transferts et subventions	221 730			221 730	0,30%
67	Fonds spéciaux	200 000			200 000	0,25%
TOTAL		11 540 792	100 030 858	148 992	111 720 642	100%
%		13,85%	85,92%	0,23%	100%	

2.3.2.3. Taux d'exécution du budget par poste

Le taux d'exécution budgétaire par poste de la CENI pour 2024 se présente comme suit :

Tableau 10: Exécution du budget 2024 : par poste – tous programmes confondus (en milliers d'Ariary)

POSTE		CREDIT INITIAL	CREDIT MODIFIE	ENGAGÉ	%
INVESTISSEMENT		96 547 929,00	95 820 384,43	95 483 665,78	85,47%
23	Immobilisations Incorporelles				0,00%
24	Immobilisations Corporelles	4 855 722,00	2 007 401,78	1 972 573,38	1,77%
23	Frais de pré-exploitation	91 692 207,00	93 812 982,65	93 511 092,40	83,70%
FONCTIONNEMENT		16 739 953,00	16 739 953,00	16 236 976,27	14,53%
60	Charges de personnel	12 857 557,00	12 857 557,00	12 792 109,06	11,45%
61	Achat de biens de fonctionnement	1 940 389,00	1 940 389,00	1 840 414,22	1,65%
62	Achat de services et Charges perm	1 474 964,00	1 474 964,00	1 182 722,79	1,06%
65	Transferts et subventions	267 043,00	267 043,00	221 730,19	0,20%
67	Fonds spéciaux	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,18%
TOTAL		113 287 882,00	112 560 337,43	111 720 642,04	100%

2.4. Analyse des ressources et des moyens mis en œuvre

2.4.1. Problèmes liés aux moyens disponibles

2.4.1.1. Inadaptation et manque d'infrastructure pour la CENI et ses démembrements :

Le problème des locaux tant dans leur aménagement, leur agencement, que dans leur exigüité sont maintenant un vécu au quotidien de la CENI et de ses démembrements. Une organisation de plus de 300 personnes et une logistique électorale aussi importante requièrent des bureaux corrects, des hangars de conditionnement et des magasins de stockage appropriés. A chaque élection, trouver de tels espaces de travail est devenu un réel casse-tête.

En 2024, lors des deux élections organisées, la CENI a bénéficié de quelques grandes salles du 1er Régiment des Forces d'Intervention à Ivato pour les Législatives et les Communales. Ces locaux ont été remis à disposition gracieusement par le Gouvernement aux deux élections par le truchement du MEF et du MDN. Néanmoins, leur emplacement et la disposition des locaux n'étaient pas réellement appropriés pour des travaux logistiques satisfaisants.

Un autre problème récurrent de la CENI est celui de la conservation des archives des élections. Après chaque scrutin, les bulletins de vote utilisés, les listes électorales émargées ainsi que les procès-verbaux émanant des près de 28.000 bureaux vote de tout Madagascar sont remontés et stockés à la CENI pour une période d'au moins 10 ans selon les dispositions légales en la matière. Alors que le cycle électoral n'est pas encore achevé, la CENI est, chaque année, confrontée au manque de magasin pour les préserver.

Les démembrements de la CENI dans les provinces, les régions et les districts ne sont pas mieux lotis, sinon pire. Les CEP, les CER et les CED n'ont pas de local de stockage et les CEC ne disposent même pas de bureau. Il leur est pourtant demandé de conserver et de préserver des documents, des dossiers et le matériel électoral. A cela s'ajoute, une certaine insécurité en matière même de local de travail (bureau) dans leur fonctionnement au quotidien car la Commission locale n'est jamais à l'abri d'une décision intempestive de l'Administration, propriétaire, de quitter les lieux.

Enfin, le mauvais état et l'irrégularité des situations juridiques des lieux, contrecarrant toute intention d'entretien et de réparation, même minime, des locaux mis à leur disposition, sont des problèmes partagés par une majorité considérable de structures territoriales de la CENI.

2.4.1.2. Ressources financières insuffisantes :

En plus de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire allouée à la CENI qui est maintenant un fait récurrent, la coupe budgétaire opérée pour leurs crédits de fonctionnement est aussi un blocage pour l'atteinte de ses objectifs. La modicité des allocations de crédits pour le fonctionnement des démembrements de la CENI, ainsi que l'impossibilité de combler les postes de personnel technique au sein des secrétariats permanents des démembrements territoriaux de la CENI en sont des illustrations.

2.4.1.3. Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI :

Comme mentionné dans les précédents rapports, la CENI fait face à des difficultés récurrentes dues au manque de personnel qualifié sur site, aux affectations imprévues décidées par son Département d'origine, à l'absence d'indépendance du personnel par rapport à sa hiérarchie

fonctionnelle et surtout à l'impossibilité de garantir une présence constante des agents choisis et affectés au sein des secrétariats permanents des Commissions électorales locales. Ces situations résultent de la dépendance inévitable à l'Administration pour le recrutement de son personnel technique.

Néanmoins, cela reste une situation troublante pour la conduite sereine des activités électorales et le fonctionnement efficace des démembrements de la CENI.

2.4.2. Problèmes liés aux modalités de fonctionnement de la CENI

Selon la loi 2015-020 du 19 octobre 2015, elle est caractérisée comme une entité ayant la personnalité juridique et bénéficiant d'une indépendance tant administrative que financière. La loi mentionnée précédemment confère à la CENI un statut unique, faisant d'elle un organisme distinctif. Dans le domaine de la finance, du fait de son indépendance et de sa personnalité juridique, un système budgétaire et financier spécifique à lui devrait être instauré, en adéquation avec son statut. Cela permettrait de garantir que l'intention du législateur lors de l'établissement des règles qui s'appliquent à lui est bien suivie.

La Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration du cadre juridique du processus électoral à Madagascar, qui avait suggéré en 2017 d'accroître les garanties d'indépendance financière de la CENI dans le contexte d'une nouvelle législation touchant à ses ressources, son autonomie budgétaire et ses règles financières conformes à sa nature indépendante, n'a toujours pas abouti jusqu'à présent.

2.4.3. Difficultés liées aux règles et procédures

Les problèmes associés aux procédures touchent principalement les démembrements de la CENI. Elles sont notamment responsables du non-respect de leur budget de fonctionnement annuel et représentent parfois une source de complexité pour les dépenses électorales.

En dépit des formations et des expériences passées dispensées par les dirigeants au niveau du Siège de la CENI ainsi que lors des rassemblements annuels des services décentralisés du Ministère de l'Economie et des Finances, il est évident que les règles et processus de la comptabilité publique présentent des complexités qui échappent encore à beaucoup de responsables territoriaux de la CENI.

En 2024, on a encore recensé des cas où les budgets n'ont pas été exécutés en raison de procédures (méconnaissance, découragement des responsables face à la difficulté ressentie).

2.4.4. Recommandations

- Il est indispensable de finaliser la révision de la législation et de la réglementation concernant la procédure budgétaire et financière, conformément aux recommandations de la Commission consultative de réflexion et de proposition pour améliorer le cadre juridique du processus électoral à Madagascar.
- Étant donné l'ampleur du projet, les efforts pour équiper, construire et réhabiliter les bureaux et les magasins de stockage, notamment pour les démembrements de la CENI, doivent être poursuivis.
- La CENI et ses démembrements, qui sont des entités durables responsables de l'organisation électorale, devraient aussi pouvoir démontrer leur autonomie en possédant des locaux et des infrastructures qui leur appartiennent et qui répondent à leurs exigences.

RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

○ **Recommandations liées aux listes électorales**

- Basculement progressif vers le système biométrique ;
- Amélioration de la motivation des membres de la CLRE ;
- Renforcement de la sensibilisation massive pour la vérification de leur inscription sur la liste par les électeurs eux-mêmes ;
- Mise en place de la cartographie électorale.

2. Recommandation liée à la mise en œuvre du système de coordination et de suivi des activités de la CENI

- Renforcement des capacités et l'opérationnalisation du Service du Suivi – Evaluation et du Reporting (SSER) nouvellement mis en place au sein de la Direction de la Planification, du Suivi – Evaluation et de la Formation (DPSEF), pour assurer le suivi et l'évaluation des activités ainsi que l'élaboration des rapports et des documents de performance de la CENI.

3. Recommandations relatives à la sensibilisation électorale

- Augmenter la dissémination d'informations justes et objectives, et sensibiliser les électeurs sur la nécessité de lutter contre la désinformation, en faisant preuve de discernement ;
- Attirer l'attention des PTF sur les réalités et les besoins réels existants particulièrement l'insuffisance des ressources et la nécessité de renforcer les démarches de plaidoyer en vue de convaincre les bailleurs de mobiliser les ressources nécessaires,
- Mobiliser au maximum les démembrés de la CENI ainsi que les parties prenantes à adopter une démarche de complémentarité et de synergie face aux manques de ressources financières : médias, partis politiques, chefs religieux et organisations de la société civile ;
- Acquérir ou doter des équipements nécessaires pour les activités de communication et de sensibilisation : ordinateurs portables performants, caméras, sonorisation ;
- Former le personnel de la SESE en matière de conception multimédias.

4. Recommandations relatives à la communication électorale

- Allouer un budget substantiel pour le financement des actions de communication institutionnelle de la CENI, afin de garantir l'efficacité et la portée des campagnes de sensibilisation ;
- Mettre en place des programmes de formation spécialisés en communication pour le personnel de la DCESE, afin d'assurer une gestion optimale des activités de communication ;
- Fournir des équipements performants (ordinateurs de montage professionnels, appareils photo, caméras professionnelles, studios d'enregistrement isolés, etc.) pour garantir la qualité et la fluidité des réalisations ;
- Garantir une connexion Internet haut débit et stable, afin de faciliter la mise en œuvre des actions de communication et d'assurer une transmission fluide des informations.

5. Recommandations relatives à la veille stratégique

- Organiser une formation approfondie sur le fact-checking ainsi que sur le traitement d'informations publiées sur les réseaux sociaux,
- Optimiser la plateforme I-Report : renforcer la formation des moniteurs sur terrain, les démembrés de la CENI, renforcer les formations techniques sur la gestion de la plateforme,
- Etablir une nouvelle liste des partenaires de la CENI dans le cadre de l'I-Report,
- Procéder à la refonte de la plateforme I-Report
- Doter le service de moyens adéquats afin d'effectuer les différents suivis.

6. Recommandations relatives aux activités médico-sociales

- Revoir à nouveau le crédit alloué pour le stock de médicaments afin de couvrir les besoins ainsi que diversifier le choix de traitement.
- Prévoir un local dédié au stockage et au conditionnement des consommables, médicaments et matériels.
- Renforcer l'équipe du service en recrutant un secrétaire médical, un gestionnaire de stock en médicaments et personnel médical (un médecin, un paramédical).

7. Recommandations relatives à la sécurisation du processus électoral

- Pour une efficacité de la sécurisation du processus électoral, il est suggéré de prioriser la facilitation de l'acquisition des matériels essentiels afin d'assurer et renforcer la sécurité. La mise à disposition d'infrastructures adéquates est également suggérée.
- Pour pouvoir garantir la paix au sein de la CENI, il faudra la doter des équipements et des infrastructures de sécurité modernes ainsi qu'améliorer les motivations des agents de la FDS.

8. Recommandations relatives à la gestion financière de la CENI

- Il est indispensable de finaliser la révision de la législation et de la réglementation concernant la procédure budgétaire et financière, conformément aux recommandations de la Commission consultative de réflexion et de proposition pour améliorer le cadre juridique du processus électoral à Madagascar.
- Étant donné l'ampleur du projet, les efforts pour équiper, construire et réhabiliter les bureaux et les magasins de stockage, notamment pour les démembrements de la CENI, doivent être poursuivis.
- La CENI et ses démembrements, qui sont des entités durables responsables de l'organisation électorale, devraient aussi pouvoir démontrer leur autonomie en possédant des locaux et des infrastructures qui leur appartiennent et qui répondent à leurs exigences.

CONCLUSION

Aux termes de ce rapport, une fois de plus, la CENI termine une année d'exercice intense dans un contexte toujours difficile, mais avec le sentiment de devoir accompli respectant les normes et la légalité, ses seuls remparts. Toutefois, en tant que premier responsable de l'organisation des élections, elle reste sensible et réactive aux virulentes critiques.

En effet, chaque année d'activité a toujours sa particularité et bien que certains défis aient été dignement et légalement relevés, d'autres naissent, étant donné que ce domaine est lié au contexte juridico-politique. Pour la CENI, le plus important est d'avoir pu maintenir les acquis positifs en matière notamment de sécurisation des votes et de traitement des résultats. Il en est de même, concernant l'inclusivité et la transparence du processus et dont les efforts accomplis ont été salués par les acteurs particulièrement les communautés internationales et les représentants des candidats. Dans ce sens, les quelques actions suivantes méritent parmi tant d'autres d'être soulevées : le renforcement de la sécurisation des bulletins de vote, l'invitation des représentants des candidats à siéger à la CENI, le renforcement de la formation et la production d'outils simples pour les membres des bureaux de vote, l'organisation de formations pour les formateurs des délégués des candidats, le déploiement à temps et la sécurisation des matériels de vote, la motivation des démembrés de la CENI, le maintien des cartons de vote en braille pour les personnes aveugles et malvoyantes, la dynamisation de la sensibilisation par l'utilisation de la technologie moderne, et la production des données désagrégées.

Quoi qu'il en soit et forte de ses expériences, la CENI sait tirer des leçons et propose toujours dans le cadre de ses rapports des recommandations afin d'attirer l'attention des tous. Elle reste convaincue - bien que les activités réalisées suivant sa vision et dans la lignée de ses objectifs aient été bien préparées (RALE ou élections) - que la mise en œuvre communes et en synergie de toutes les actions pré - ou post-électorales est le seul moyen de consolider les acquis démocratiques et éviter les contestations. La CENI ne peut à elle seule se prétendre réussir les élections. La mobilisation effective et honnête de tout un chacun est la condition sine qua non pour avancer sereinement, loin des suspicions. Les manipulations et la routine sans qu'il y ait un investissement intellectuel sérieux et réel sur le cadre légal et le système de vote par chaque acteur - partis politiques présentant des candidats et électeurs - pourraient empêcher d'avoir une compréhension claire et une appropriation de la situation, présentant des risques aux termes de chaque élection d'aboutir à des contestations ou des déstabilisations.

Certes, l'élection constitue un mécanisme et un système important pour asseoir la démocratie et mettre en place les Institutions de la République, mais n'est-il pas l'heure de commencer à faire en sorte qu'elle ne soit plus un moyen de déstabilisation ? Il est temps maintenant, en revoyant l'histoire et les expériences vécues de changer notre façon de faire et de bien préparer les élections à venir, car ces dernières ne sont pas seulement les affaires de l'Etat et de la CENI. Ensemble, il faut miser sur la lutte contre la désinformation, l'éducation civique citoyenne pour que les jeunes ne soient pas manipulables et soient conscients de l'importance de leurs droits et obligations en matière électorale et envers son pays en tant que citoyens responsables.

Ainsi, devant ces défis et les attentes des acteurs, la CENI reste sereine et confiante, prête à rebondir et à agir pour aller encore de l'avant, poursuivant sans ambages sa route par rapport à sa vision et bien accomplir sa mission dévolue par la Constitution et la Loi.

ANNEXES

ANNEXE 1 : NOMBRE DES IMPRIMES ET MATERIELS MIS EN ŒUVRE LORS DE LA RALE 2023-2024

DATE	DESIGNATION	QUANTITE
17/09/2024	Avis de dépôt de la liste au niveau du FKT	38 630
	Tapakila fandraisana fitarainana (Récépissé)	19 533
	Boky fandraisana fitarainana	19 533
18/09/2024	Tabilao famintinana ny isan'ny nanao fitarainana isam-pokontany	3 424
15/10/2024	Carnet d'addition	61 641
03/10/2024	Carnet de retranchement	19 533
	Stylos bleus	38 700
	Stylos rouges	38 700
	Cahier P.M (48 Pages)	19 340

Source : DOER/CENI

ANNEXE 2 : REPARTITION ANNUELLE DU BUDGET DU PROJET RPEDEM (BASKET FUND)
PAR COMPOSANTE

Produit	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Composante 1: Appui au dialogue				415 000
<i>Produit 1.1.</i>	150 000	100 000	-	250 000
<i>Produit 1.2.</i>	125 000	40 000	-	165 000
Composante 2: Appui à l'inclusion et à la participation				1 602 000
<i>Produit 2.1.</i>	340 000	90 000	-	430 000
<i>Produit 2.2.</i>	708 500	463 500	-	1 172 000
Composante 3: Appui à la capacité opérationnelle de la CENI				8 751 470
<i>Produit 3.1.</i>	5 826 235	2 124 235	-	7 950 470
<i>Produit 3.2.</i>	293 000	228 000	-	521 000
<i>Produit 3.3.</i>			280 000	280 000
Coûts de Gestion des projets	938 294	938 294	433 979	1 876 588
<i>General Management Support Coordination Levy</i>	702 292,11	313 562,61	19 258,11	1 042 113, 33
			TOTAL	13 687 171, 33

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1: Financement par activité.....	35
Graphique 2: Dépenses par activités.....	36
Tableau 1: Résultats de l'arrêtage définitif de la RALE 2023 – 2024.....	10
Tableau 2: Statistiques sur l'évolution des taux de participation aux élections législatives de 2019 et 2024.....	13
Tableau 3: Statistiques sur la participation au vote des catégories d'électeurs au niveau national.....	13
Tableau 4: Date de proclamation et Taux de participation des résultats des élections communales et municipales par province	15
Tableau 5: Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre.....	21
Tableau 6: Missions extérieures et statistiques.....	26
Tableau 7: Financement des Activités de la CENI en 2024 par Origine (en milliers d'Ariary)	34
Tableau 8: Répartition des Dépenses par activité sur Financement RPI (en Ariary).....	36
Tableau 9: Exécution du budget 2024 : par poste et par programme (en milliers d'Ariary) ..	37
Tableau 10: Exécution du budget 2024 : par poste – tous programmes confondus (en milliers d'Ariary).....	37

Table des matières

MOT DU PRESIDENT	3
S O M M A I R E	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
INTRODUCTION	7
CONTEXTE	8
Chapitre I. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS	9
1.1. Activités relatives aux opérations électorales en 2024	9
1.1.1. Activités relatives à la RALE 2023 – 2024	9
1.1.2. Organisation des élections législatives de 2024	11
1.1.3. Organisation des élections communales et municipales de 2024 (DOER/DSINT/DPBAF/DEAJ/DPSEF).....	13
1.2. Répartition des Dépenses par activité sur Financement RPI (en Ariary)I	15
1.2.1. Etudes et réglementation ayant des impacts sur la gestion du processus électoral 15	
1.2.2. Mise en œuvre du système de coordination et de suivi des activités de la CENI.....	15
1.2.3. Activités de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales.....	18
1.2.3.1. Education et sensibilisations électorales.....	18
1.2.3.2. Communication électorale.....	19
1.2.3.3. Veille stratégique.....	22
1.2.4. Coopération et relations internationales.....	23
1.2.5. Coopérations bilatérales.....	23
1.2.5.1. Coopérations multilatérales	23
1.2.5.2. Missions à l'extérieur avec les statistiques relatives	26
1.2.5.3. Observations électorales durant les élections à Madagascar	26
1.2.6. Activités Médico-Sociales	26
1.2.7. Sécurisation du processus électoral	28
1.2.8. Activités d'appui du Cabinet du Président de la CENI	29
Chapitre II. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER	32
2.1. Gestion administrative	32
2.1.1. Au niveau central	32
2.1.2. Au sein des démembrements.....	33
2.2. Gestion des ressources matérielles	33
2.2.1. Constructions et réhabilitations des infrastructures.....	33
2.2.2. Matériels et mobiliers de bureau	33

2.2.3.	Matériels techniques	34
2.2.4.	Matériels roulants.....	34
2.2.5.	Matériels informatiques.....	34
2.3.	Gestion financière.....	34
2.3.1.	Les ressources disponibles.....	34
2.3.2.	Les dépenses réalisées.....	36
2.4.	Analyse des ressources et des moyens mis en œuvre	38
2.4.1.	Problèmes liés aux moyens disponibles.....	38
2.4.2.	Problèmes liés aux modalités de fonctionnement de la CENI	39
2.4.3.	Difficultés liées aux règles et procédures.....	39
2.4.4.	Recommandations.....	39
CONCLUSION		42
ANNEXES		43
ANNEXE 1 : NOMBRE DES IMPRIMES ET MATERIELS MIS EN ŒUVRE LORS DE LA RALE 2023-2024		43
ANNEXE 2 : REPARTITION ANNUELLE DU BUDGET DU PROJET RPEDEM (BASKET FUND) .. PAR COMPOSANTE		44
TABLE DES ILLUSTRATIONS		45